

PLOT RESULTS

2024



UTM
2500

RENDEMENT
TN/AC
22,54

LAIT/TONNE
2682

BŒUF/ACRE

COOPÉRATEUR	David Bekkering	TYPE DE SOL	Sandy Clay Loam	POPULATION	35 000
LIEU	Vauxhall , AB	DRAINAGE	Unknown	RÉCOLTE PRÉCÉDENTE	Corn Silage
DOSSIER	143631	IRRIGATION	Yes	DATE DE SEMIS	05/14/2024
TYPE DE PARCELLE	Strip	LARGEUR DU RANG	22,00	DATE DE LA RÉCOLTE	10/11/2024
DIRECTEUR RÉGIONAL	aidan filipchuk-AB	DÉTAILLANT	SIMPLOT - CHIN		

MARQUE	VARIÉTÉ	POP. À LA RÉCOLTE	% MATIÈRE SÈCHE	%	%	%	%	%	%	%	IVMSTD	> FDND 48	NET ÉN. LACT.	TONNESTONNES		LAIT MOYEN ACRE (LB/ACRE)
														PAR ACRE 65 %	PAR ACRE RÉEL	
PIONEER	P8294AM	45,9	20,4	38,2	36,7	3	84	58	26,301	20,05	3051	28085				
ENOGEN	E080Q1-D	47,7	26,8	49,4	28,4	3,6	79	57	21,424	15,72	2806	21040,5				
ENOGEN	E085Z5-D	40,5	22,8	42,1	35,4	3,8	83	60	25,371	21,93	3031	26915,2				
ENOGEN	E087C2-D	40,2	28,3	47,5	29	3,9	77	52	25,696	22,37	2722	24480,7				
ENOGEN	E092W5-D	31,8	30,7	52,7	20,7	3,8	77	56	20,746	22,83	2496	18123,3				
NK BRAND	NK8005-V	44,1	29,1	52,6	25,1	3,6	76	55	21,37	16,96	2652	19835,3				
NK BRAND	NK8558-AA	40,9	23,3	41,2	36	3,8	83	60	24,286	20,78	2998	25483,7				
CROPLAN	CP2732SRR	38,2	30,3	54	21,1	4	78	59	22,148	20,29	2759	21387,2				
BRETTYOUNG	BYBELMONTRR2	43,2	24,3	45,9	31,2	3,5	81	58	21,459	17,39	2860	21480,7				

PIONEER	P8294AM	43,8	27,9	49,9	26,5	4	77	53	23,487	18,77	2690	22113,3
PROVEN SEED	PV62181SRIB	38,45	25,9	46	26,5	3,9	81	59	21,555	19,62	2876	21697,1
PROVEN SEED	PV62282RIB	38,4	29,4	53,3	19,8	4,2	77	57	19,174	17,48	2586	17354,8
PROVEN SEED	PV62683SRR	39,7	29,3	49,5	22	3,9	80	60	24,468	21,57	2797	23953,1
PROVEN SEED	EXP	42,9	23,4	41,5	35	3,1	82	58	21,294	17,37	2960	22061
PROVEN SEED	PV62485RIB	40,9	21,8	40,4	34,9	3,8	84	61	20,272	17,35	3100	21994,6
DEKALB	DKC31-85RIB	57,5	23,5	41,8	32,4	3,8	83	59	29,008	17,66	3021	30671,8
PIONEER	P82288PCE	37,5	23,6	42,4	34,2	3,5	83	59	14,573	13,6	2954	15067,2
PIONEER	P8294AM	45,6	27,4	49,1	29,8	4,8	77	53	24,721	18,97	2616	22634,7
PIONEER	P87040PCE	37,8	27,1	47,6	26,3	3,9	79	57	22,432	20,77	2593	20357,9
PIONEER	P91083V	39,6	29,3	50,9	24,3	3,9	77	54	22,638	20,01	2517	19942,6
PRIDE	AS1047RR EDF	36,5	29,5	53,9	20,3	4,4	78	59	23,506	22,54	2682	22064,9
PRIDE	A5432G2 RIB	40,2	29,5	50	25	3,6	75	50	22,907	19,94	2538	20347,9
PRIDE	A5686G2 RIB	40,1	26,5	48,6	30,3	3,7	79	56	22,776	19,88	2676	21331,8
PRIDE	A6018G2 RIB	35,8	25,9	47,1	30,4	4,3	79	56	22,725	22,22	2721	21642
THUNDER	TH6182VT2P	45,4	23,5	43,8	33,1	4	81	57	21,547	16,61	2943	22194,2
THUNDER	TH6185VT2P	43,7	24,9	45,6	30,8	3,8	80	57	21,885	17,53	2880	22060,4
THUNDER	TH4386HDRR	36,5	31,9	54,1	17,2	4,1	75	55	21,176	20,31	2405	17824,7
PIONEER	P8294AM	45,6	27,2	48,7	29,2	3,9	78	55	23,443	17,99	2699	22145,3

MOYENNES DE LA
PARCELLE

41,37 0 26,5547,42 28,27 3,84 0 79,39 56,79 0 22,59 19,23 2772,46 21938,96

Toutes les commandes et les ventes sont assujetties aux conditions générales de vente de Semences PRIDE, lesquelles comprennent, entre autres, la limitation de garantie et de recours, ainsi que les restrictions concernant la zone agronomique et l'année de semis. De temps à autre, les conditions générales de vente peuvent faire l'objet de modifications, sans préavis. PRIDE® et son logo, P® et son logo, Advantage AcreMD, et Pride Advantage AcreMD et son logo sont des marques déposées de Ag Reliant Genetics Inc. Les caractéristiques des produits sont déterminées par PRIDEMD. Elles sont basées sur des comparaisons à d'autres produits PRIDE (et non à des produits de la concurrence) lors d'essais menés au champ par Semences PRIDE. Les résultats individuels peuvent varier. La performance peut varier d'un site à un autre, et d'une année à l'autre. Ce résultat peut ne pas être un indicateur des résultats que vous pouvez obtenir puisque les conditions locales de croissance, le sol et les conditions climatiques peuvent varier. Les producteurs devraient, dans la mesure du possible, évaluer les données obtenues à plusieurs endroits et sur plusieurs années.

TOUJOURS LIRE ET RESPECTER LES DIRECTIVES APPARAISSANT SUR L'ÉTIQUETTE DU PESTICIDE. L'utilisation d'un produit pesticide sans respecter les directives de l'étiquette constitue une violation de la loi fédérale. TOUTES LES FORMULATIONS de dicamba ou de glyphosate NE SONT PAS approuvées pour utilisation sur la culture avec les produits de soya Roundup Ready[®] Xtend[®]. N'UTILISER QUE DES PRODUITS SPÉCIFIQUEMENT ÉTIQUETÉS ET APPROUVÉS POUR DE TELLES UTILISATIONS. Contactez l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) pour toutes les questions concernant le statut d'homologation des produits herbicides dicamba, pour utilisation sur les soya Roundup Ready[®] Xtend[®] ou sur les produits avec la technologie XtendFlex[®]. La technologie Roundup Ready[®] Xtend[®] contient des gènes qui lui confèrent une tolérance au glyphosate. Les soya Roundup Ready[®] Xtend[®] contiennent des gènes qui leur confèrent la tolérance au glyphosate et au dicamba. Le glyphosate tuera les cultures qui ne sont pas tolérantes au glyphosate. Le dicamba tuera les cultures qui ne sont pas tolérantes au dicamba. Communiquez avec votre détaillant Bayer, consultez le Guide Bayer d'utilisation de la technologie, appelez le service d'assistance technique au 1-888-283-6847 pour connaître les programmes recommandés de suppression des mauvaises herbes sous le système de culture Roundup Ready[®] Xtend. RIB Complete[®], Roundup Ready[®] Xtend[®], Roundup Ready[®] Yield[®], Roundup Ready[®], SmartStax[®], VT Double PRO[®] et XtendFlex[®] sont des marques déposées du groupe Bayer. Utilisés sous autorisation. LibertyLink[®] et le dessin de la goutte d'eau sont des marques de commerce de BASF. Utilisés sous autorisation. Herculex[®] est un produit de Dow AgroSciences LLC. Utilisé sous autorisation. Bayer CropScience est membre de CropLife Canada. Bayer est membre du groupe Excellence Through Stewardship (ETS). Les produits Bayer sont commercialisés conformément aux normes de mise en marché responsable de l'ETS et à la politique de Bayer concernant la commercialisation des produits végétaux issus de la biotechnologie dans les cultures de base. L'importation de ces produits a été approuvée dans les principaux marchés d'exportation dotés de systèmes de réglementation compétents. Toute récolte ou matière obtenue à partir de ces produits ne peut être exportée, utilisée, transformée ou vendue que dans les pays où toutes les approbations réglementaires nécessaires ont été accordées. Il est illégal, en vertu des lois nationales et internationales, d'exporter des produits contenant des caractères issus de la biotechnologie dans un pays où l'importation de telles marchandises n'est pas permise. Les producteurs devraient communiquer avec leur négociant en grains ou acheteur de produit pour confirmer, auprès de leurs manutentionnaires de grains, la politique de ces derniers relativement à l'achat de ces produits. Excellence Through Stewardship[®] est une marque déposée d'Excellence Through Stewardship.

